



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Reconnue d'utilité publique par décret du 04-12-1992

DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL

Reconnu de mission d'utilité publique par arrêté du 07-06-1982



Rue Baden Powell
Centre sportif de HautePierre
67082 STRASBOURG Cédex

Tél.: 03 88 27 94 00
Fax : 03 88 27 94 19
secretariat@lafa.fff.fr
<http://lafa.fff.fr>

Strasbourg, le 31 octobre 2019

Objet : Assemblée Générale Ordinaire/Centenaire LAFA

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous informons, par la présente, que l'Assemblée Générale Ordinaire du District d'Alsace de Football aura lieu

le samedi 23 novembre 2019 à 09H00
Les Tanzmatten – Quai de l'III - 67600 SELESTAT

suivie des festivités autour du Centenaire de la LAFA.

Nous comptons sur votre présence, ou celle d'un représentant de votre club.

Nous vous précisons que le Président du club (ou son représentant ayant pouvoir) doit :

- Se munir **obligatoirement** de sa pièce d'identité et/ou de sa licence de dirigeant, de joueur ou d'arbitre de club en se référant au justificatif des licences consultable sur le site du District
- Respecter l'horaire d'inscription (08h00 à 09h00) et se présenter à son bureau de vote respectif
- Remettre à son bureau de vote le pouvoir dûment rempli, signé du Président, daté, avec le cachet du club et son numéro de licence, **sans rature, ni surcharge, sous peine de nullité**
- Le Président (ou son représentant), **qui possède le pouvoir d'un autre club**, doit en premier se présenter au bureau de vote de son propre club et y présenter :
 - **le pouvoir de son club**
 - **le pouvoir du club qu'il représente, pouvoir qui sera annoté pour prouver qu'il est habilité à voter.**

Il est rappelé, d'autre part :

- Qu'un club ne peut présenter aux A.G. **qu'un seul délégué** ayant droit de vote
- Que le Président (ou son représentant ayant pouvoir) ne peut représenter **qu'un seul autre club** que le sien
- Que les clubs non présents ou non représentés aux A.G. se verront infliger les amendes prévues par l'Art. 95 des Règlements de District.

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Christophe CARBIENER,
Directeur

P.J. :

- **la convocation à l'A.G. Ordinaire avec l'ordre du jour**
- **un pouvoir rose pour représenter son propre club**
- **un pouvoir bleu pour se faire représenter par un délégué d'un autre club**

➤ **A noter que tous les documents et textes relatifs à l'AGO seront consultables sur notre site**
<http://lafa.fff.fr>